

P13 POLITIQUE D'EXCLUSIONS SECTORIELLES

Novembre 2020
Revue le 30 septembre 2022

LE CONTEXTE

Cette politique d'exclusion, s'inscrit dans le cadre de la politique Investissement Responsable de PRO BTP FINANCE, en cohérence avec la démarche de responsabilité sociétale du Groupe PRO BTP.

Dans le cadre de sa responsabilité sociétale, et en tant que gestionnaire d'actifs d'un groupe de protection sociale, PRO BTP FINANCE a décidé de formaliser ses engagements en faveur de l'intérêt général en excluant de son périmètre d'investissement plusieurs secteurs d'activités présentant des impacts négatifs importants sur la santé, mais également sur l'environnement.

Les principes défendus à travers cette politique d'exclusions sectorielles font le lien avec le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 de l'ONU et les objectifs de développement durable (ODD). Ce programme qui vise à mettre fin à toutes les formes de pauvreté, combattre les inégalités et s'attaquer aux changements climatiques de manière inclusive, fournit un cadre de référence pour les investissements de PRO BTP FINANCE.

1 PÉRIMÈTRE ET DÉPLOIEMENT

Le périmètre d'exclusion présenté ci-dessous s'applique à l'ensemble des investissements de PRO BTP FINANCE. En parallèle de l'exclusion a priori des émetteurs visés par la présente politique, PRO BTP FINANCE prévoit un désinvestissement progressif des titres *conditionné au respect au préalable des contraintes financières, réglementaires, et des limites de risque décrites dans les politiques financières des clients.*

Ce désinvestissement progressif est lié à la mise en œuvre des règles d'exclusions, pour les émetteurs des secteurs du tabac, de l'alcool, du charbon et des hydrocarbures non-conventionnels. Les politiques de désinvestissement du tabac, de l'alcool et du charbon ont été totalement réalisées à la fin de l'année 2021. La politique de désinvestissement des hydrocarbures non-conventionnels a été mise en place en 2022 et a pour horizon de désinvestissement la fin de l'année 2025.

2 LES SECTEURS CONCERNÉS

2.1 Tabac

La convention cadre de l'Organisation Mondiale de la Santé¹ pour la lutte anti-tabac reconnaît les « conséquences sanitaires, sociales, économiques et environnementales dévastatrices au plan mondial de la consommation de tabac et de l'exposition à la fumée du tabac ». Cette même convention définit le tabac comme la première cause de décès évitable dans le monde, et alerte sur les risques sanitaires liés au tabagisme. Groupe de protection sociale, le Groupe PRO BTP a décidé de se désinvestir du secteur du tabac pour lequel les dépenses mondiales de santé représentaient plus de USD 1 trillion, soit

¹ <https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/326005/WHO-NMH-PND-2019.5-fre.pdf>

6% des dépenses mondiales consacrées à la santé, selon une étude de l’OMS datée de 2017². De plus, le Groupe PRO BTP ainsi que PRO BTP FINANCE, ont publié la liste des objectifs du développement durable (ODD) sur lesquels ils s’engagent à agir. Dans cette optique et pour contribuer à l’atteinte de l’ODD n°3 : « Bonne santé et bien-être », PRO BTP FINANCE fait le choix de cesser de financer les émetteurs incompatibles avec la mission de son Groupe d’appartenance.

En conséquence, PRO BTP FINANCE exclut de son univers d’investissement l’ensemble des émetteurs producteurs de tabac identifiés dans le référentiel GICS sous la mention « Tabac »- « Fabricants de cigarettes et de produits à base de tabac ».

2.2 Alcool

Les producteurs et les distillateurs d’alcool connaissent des risques importants associés à la consommation nocive de leurs produits. D’après l’OMS, 91 millions de personnes dans le monde souffriraient de maladies liées à l’abus d’alcool, dont 3³ millions perdent la vie chaque année.

Afin de s’inscrire en cohérence avec la contribution de PRO BTP FINANCE à l’ODD n°3 (« Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges »), le Groupe PRO BTP a pris la décision en qualité d’investisseur, d’assureur santé et d’entreprise responsable d’exclure de son périmètre d’investissement les entreprises « *pure players* » du secteur de l’alcool et de désinvestir progressivement ses encours dans les entreprises visées par la présente politique. Cette exclusion concerne donc les producteurs, distillateurs et brasseurs d’alcool identifiés dans le référentiel GICS sous les mentions « Brasseurs » et « Distillateurs et Négociants en vin ».

2.3 Charbon thermique

La croissance des entreprises impliquées dans l’extraction et la production de charbon thermique est incompatible avec la lutte contre le changement climatique. De plus, ce secteur d’activité est exposé à des risques sociaux et environnementaux importants. La production d’énergie et son utilisation représentent deux tiers des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Les dernières simulations présentées par les experts français regroupés au sein de la plateforme Climeri-France prévoient un réchauffement qui pourrait monter jusqu’à 6 à 7°C en référence aux températures de l’ère pré-industrielle (1850-1899) pour les scénarios les plus extrêmes⁴, avec des répercussions importantes sur les conditions de vie de certaines zones géographiques. Conscient des changements profonds et nécessaires au développement d’une économie durable, le Groupe PRO BTP et PRO BTP FINANCE ont décidé de répondre à leur niveau à ces problématiques.

D’après une étude datant de 2016 publiée conjointement par les ONG WWF, Alliance pour la santé et l’environnement (Heal), Réseau action climat-Europe (CAN Europe) et Sandbag, les émissions de poussières de charbon causeraient près de 1 400 décès prématurés par an en France.

² <https://www.who.int/fctc/mediacentre/press-release/wntd-2017/en/>

³ <https://www.who.int/fr/news-room/detail/21-09-2018-harmful-use-of-alcohol-kills-more-than-3-million-people-each-year--most-of-them-men>

⁴ <http://www.cnrs.fr/fr/les-deux-modeles-de-climat-francais-saccordent-pour-simuler-un-rechauffement-prononce>

La responsabilité du charbon dans la détérioration de la santé publique constitue un fondement supplémentaire à l'exclusion des entreprises productrices de charbon afin de maintenir la cohérence avec la mission portée par le Groupe PRO BTP et PRO BTP FINANCE.

Dans le cadre de l'exercice de notre responsabilité sociale et environnementale et pour respecter nos engagements environnementaux, nous avons donc choisi, en cohérence avec le Groupe PRO BTP de réduire graduellement notre exposition sur l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeurs énergétiques en tenant compte d'un pourcentage de chiffre d'affaires réalisé dans l'extraction ou de la part de la production d'électricité à partir de charbon thermique¹.

Cet engagement s'inscrit dans la continuité du déploiement de la politique d'investisseur responsable de PRO BTP FINANCE, et répond au besoin de lutter contre le changement climatique (ODD n°13).

2.4 Hydrocarbures non-conventionnels

Le désengagement des énergies fossiles revêt un fort potentiel dans l'atténuation du changement climatique, de la préservation de l'environnement en particulier de la biodiversité. Dans la perspective d'un alignement avec l'impératif scientifique de cesser tout nouveau projet d'énergies fossiles et de réduire la production pétrolière et gazière, PRO BTP FINANCE a adopté en octobre 2022 une politique de sortie sur les hydrocarbures non conventionnels pour exclure les sociétés les plus impliquées.

Les pétroles et gaz non conventionnels se distinguent de leurs homologues conventionnels car leur processus de formation a été altéré, les rendant difficiles à exploiter. Leur extraction requiert l'utilisation de méthodes dites non conventionnelles nécessitant souvent plus d'énergie et d'eau, souvent plus émetteur de gaz à effet de serre et générant des impacts importants sur les écosystèmes naturels². Ainsi, se désengager de ces énergies revêt un caractère prioritaire.

Les sources d'hydrocarbures non conventionnels incluent habituellement les pétroles et gaz de schiste, les sables et schistes bitumineux, les pétroles lourds et extra-lourds ainsi que les gaz de charbon. L'Observatoire de la Finance Durable recommande également d'y ajouter les ressources fossiles pétrolières et gazières dans l'Arctique.

Les producteurs et raffineurs de ces hydrocarbures ont été identifiés par l'ONG Urgewald et sa base de données Global Oil & Gas Exit List³. Cette organisation, unanimement reconnue, fournit des données quant à la part de pétroles et gaz non-conventionnels dans la production d'énergie. PRO BTP FINANCE s'engage à exclure de ses univers d'investissement, d'ici fin 2025, les émetteurs produisant des hydrocarbures non-conventionnels (hors offshore profond) au-delà d'un certain seuil.

¹ Cf entreprises figurant sur la Global Exit List établie par Urgewald <https://coalexit.org/>

² Recommandations du Comité Scientifique et d'Expertise portant sur les hydrocarbures non conventionnels et les stratégies d'alignement, Observatoire de la Finance durable <https://observatoiredefinancedurable.com/fr/le-comit%C3%A9-scientifique-et-dexperts/avis-fonctionnement/>

³ <https://gogel.org/>